

Réunion téléphonique du 18 mai 2018

P.V. n° 26

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. CHARBONNIER – BOESSO.

Administratif : M. MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

1/4èmes de Finale :

La Commission homologue les résultats des 4 matches de ce tour.

Calendrier des ½ Finales :

2 matches avec les 4 vainqueurs des ¼ de Finale.

Suite au tirage effectué dans les locaux de la LFNA à Puymoyen (16) par MM. Raymond DOMENECH, Président de l'UNECATEF et Said ENNJIMI, Président de la LFNA, le tirage actualisé est :

- F.C. Libourne (**N3**) / Les Genêts d'Anglet Football (**N3**)
- Pau F.C. (2 (**N3**) / Elan Béarnais d'Orthez (**R1**).

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé les **SAMEDI 9 OU DIMANCHE 10 JUIN 2018**. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

En cas d'accord entre les deux clubs, il sera possible d'avancer la date de ce match.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.**

COUPE FEMININE NOUVELLE-AQUITAINE

1/4 de Finale :

La Commission homologue les résultats des 4 matches de ce tour.

Calendrier des ½ Finales :

2 matches avec les 4 vainqueurs des ¼ de Finale.

Le tirage effectué dans les locaux de la LFNA à Puymoyen (16) par MM. Raymond DOMENECH, Président de l'UNECATEF et Said ENNJIMI, Président de la LFNA, le tirage actualisé est :

- Limoges Landouge Foot (R1) / E.S. des Trois Cités Poitiers (R1)
- Trélissac F.C. (R1) / Bergerac Périgord F.C. (R1).

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 20 MAI 2018 à 15h00**. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPACANTS s'applique.

CHAMPIONNATS

REGIONAL 3

Match n° **19520265** – Poule E – Bleuets Notre Dame de Pau / E.S. Bruges du 13/05/2018

Courriel de l'E.S. Bruges du 12/05/2018 à 12h12 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Bruges**.

Amende de 102 euros pour forfait à l'E.S. Bruges (2^{ème} forfait).

FEMININES REGIONAL 2 È SECTEUR SUD

Match n° **20100441** – Niveau 1 – Poule A – A.S.M.U.R. (2) / F.C. Bassin d'Arcachon – Landes Girondines F.C. du 13/05/2018

Courriel du Bassin d'Arcachon du 11/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Bassin d'Arcachon – Landes Girondines F.C.**

Amende de 51 euros pour forfait au F.C. Bassin d'Arcachon (1^{er} forfait).



Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 24/05/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.